

ANNEXE AU RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

(article D3312-12 du CGCT)

La structure des effectifs rémunérés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (données au 30.09.2020)

Au 30 septembre 2020, les administrations départementales bas-rhinoise et haut-rhinoise comptent un total de **5 313 agents titulaires et contractuels** rémunérés, soit un ratio de 2.8 agents pour 1 000 habitants.

A ces agents, s'ajoutent 596 assistants familiaux, 46 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 41 apprentis portant ainsi l'effectif total à **5 996 agents**.

Répartition des effectifs titulaires et contractuels :

Par statut : 86% des effectifs sont fonctionnaires et 14% contractuels.

Par sexe : dans le Bas-Rhin : 65% de femmes – 35% d'hommes
dans le Haut-Rhin : 69% de femmes – 31% d'hommes

Par catégorie hiérarchique :

Catégorie A : 33%
Catégorie B : 16%
Catégorie C : 51%

Par filière :

Filière administrative : 33.3%
Filière technique : 44.5%
Filière sociale : 13.6%
Filière médico-sociale : 5.1%
Filière culturelle : 2.9%
Filière médico-technique : 0.4%
Filière animation : 0.3%

Age moyen :

Dans le Bas-Rhin : pour les fonctionnaires : 47 ans pour les femmes et 48 ans pour les hommes
pour les contractuels : 37 ans pour les femmes, 38 ans pour les hommes

Dans le Haut-Rhin : pour les fonctionnaires : 49 ans pour les femmes et les hommes
pour les contractuels : 41 ans pour les femmes, 43 ans pour les hommes

L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

La création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021, issue du regroupement des deux Départements alsaciens, aura sans nul doute un effet sur la structuration des effectifs eu égard notamment à l'organisation à venir de cette nouvelle collectivité, de son champ d'intervention sur des compétences étendues ainsi que des possibilités de mutualisation des ressources qui devraient se créer lors des départs à venir à la retraite.

Les dépenses de personnel en 2019

En 2019, les charges de personnel (budget DRH 67 et 68) se sont élevées à 229,5 M€ soit un coût de plus de 121 € par habitant alsacien. Ces charges de personnel représentaient 16,0 % du budget de fonctionnement des deux collectivités.

La rémunération moyenne mensuelle brute perçue par le personnel bas-rhinois et le personnel haut-rhinois s'élevait respectivement à 2 575 € et 2 640 € en 2019.

Zoom sur certaines dépenses imputées sur le budget des ressources humaines

Rémunérations permanentes: 124 228 501 €

dont traitement de base : 120 208 902 €

dont NBI : 1 174 449 €

dont SFT : 1 372 458 €

dont indemnité de résidence : 772 863 €

dont vacances : 541 881 €

Contributions (charges patronales) : 60 685 145 €

Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat : 16 900 €

Allocations chômage : 436 054 €

Régime indemnitaire : 20 264 412 €

Heures supplémentaires rémunérées : 980 384 €

Astreintes : 885 962 €

Paiement des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps : 239 503 €

Participation mutuelles : 834 933 €

Avantages en nature : 441 761 € au titre des logements et 24 588 € au titre des véhicules soit un total de 466 349 €

La durée effective du travail en 2019

Au vu du calendrier 2019, le personnel des deux Départements à temps plein a travaillé 1564 heures cette année.

20% de l'effectif occupant un emploi à temps complet permanent exerçait son activité à temps partiel. La grande majorité des agents à temps partiel sont soit à 90 %, soit à 80% d'un temps complet. Le temps partiel reste une organisation du travail essentiellement féminine puisqu'il concerne 28% de l'effectif féminin contre 6% de l'effectif masculin.

L'évolution des dépenses de personnel de la CeA en 2021

Pour 2021, les dépenses de fonctionnement du budget des ressources humaines devraient atteindre 254 M€ soit une augmentation de + 3,9 % par rapport aux budgets primitifs 2020 cumulés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

L'évolution de ce budget concerne essentiellement les dépenses de paie, à savoir :

- Le GVT, estimé à 4,7 M€, impacte fortement la progression de la masse salariale 2021. Il intègre les avancements de grade, les promotions ainsi que les mesures de reclassement, de revalorisation et d'avancement d'échelons découlant du PPCR (Protocole pour l'amélioration des Parcours, Carrières et Rémunération). Le GVT est indépendant de la mise en place de la CeA.
- Les mesures de convergence pour la création de la CeA représentent 4,6 M€. Elles regroupent le rapprochement du régime indemnitaire (3 M€), l'harmonisation de la protection sociale complémentaire (570 000 €), l'adhésion à Pôle Emploi par le Haut-Rhin (550 000 €) et le transfert de nouveaux agents OPA (Ouvriers des Parcs et Ateliers) pour un montant de 440 000 €.
- Le reste correspond à des embauches 2020 ayant un effet en année pleine sur 2021, le recrutement d'apprentis dans le cadre des actions en faveur de la jeunesse...

Ce budget devra permettre de relever les nombreux défis liés à la mise en œuvre de la Collectivité européenne d'Alsace tels que la mise en place de la nouvelle organisation, l'accompagnement des agents et des encadrants, l'harmonisation de la politique RH dans toutes ses composantes ainsi que la construction d'une culture commune à plus de 6 000 agents.